**Rubriques 220.3633.01 et 220.4632.01/ Prise de position majorité de la CGF**

**OAS/Contribution aux primes d’assurance Groupe socialiste Katia Lehmann**

**maladie**

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Ministres, Chers collègues,

Pour répondre à une nouvelle obligation légale fédérale s’agissant de la prise en charge de la contribution aux primes d’assurance maladie qui entrera en vigueur en 2021, le Gouvernement avait initialement décidé d’anticiper les mesures demandées et de les mettre en œuvre déjà avec le budget 2020. Suite au refus par le peuple de la suspension de la baisse fiscale le 20 octobre, le Gouvernement a apporté plusieurs corrections à son premier projet de budget.

Au lieu des deux grands pas prévus pour la prise en charge des primes dans le budget initial, le Gouvernement a donc finalement opté pour un seul pas.

Nous avons eu en commission les explications très claires du chef de service de l’Office des Assurances sociales et de Madame la Ministre au sujet de ces modifications. Jusqu’à maintenant l’exigence était de prendre en charge à 50% les primes pour les enfants et les jeunes adultes. A partir de 2021, la prise en charge devra obligatoirement se monter à 80% de la prime pour les enfants. De plus le revenu déterminant a été adapté aux dernières exigences du Tribunal Fédéral et se monte à 56 999 frs au lieu des 39 999 frs jusqu’à présent.

Pour satisfaire à toutes ces exigences tout en maîtrisant au mieux les dépenses, la solution préconisée par le Gouvernement est le changement du modèle d’assurance de référence et de la prime de référence. La prime la plus basse du modèle « médecin de famille » sera désormais la référence en lieu et place de la prime moyenne du modèle traditionnel. Ainsi donc la proposition initiale anticipant notamment l’obligation de 2021 pouvait être garantie pour une modeste plus-value de 128’000 frs par rapport au budget 2019 et c’était donc la situation qui prévalait jusqu’à la votation du 20 octobre dernier.

L’amendement soutenu par la majorité de la commission demande à revenir à cette proposition de budget initial pour la contribution aux primes d’assurance maladie.

En effet, pour la majorité de la commission, puiser dans cette rubrique pour trouver l’équilibre budgétaire n’est pas une option défendable. Les explications qui nous ont été données en séance de commission nous ont certes démontré que malgré ce revirement la situation resterait améliorée par rapport à 2019.

En pourcentage par le jeu des changements de modèle et de prime de référence, en versant le même montant que l’année dernière soit 60 frs, on passerait d’une prise en charge de 57% de la prime à 63 % pour cette année. Pour cela, il est évidemment impératif que les familles prennent l’initiative d’opter pour l’assurance la moins chère. Oui, mais cela ne convainc pas la majorité des membres de la commission de gestion et des finances.

Avec ce pas en arrière par rapport à son premier projet pour faire face au résultat de la votation, le Gouvernement fait reposer le poids de la plus grande des économies proposées sur les épaules de familles pour qui cet apport représenterait une réelle bouffée d’oxygène dans un budget étriqué. Ce n’est pas opportun. La majorité de la commission reconnaît les efforts menés par le Gouvernement pour absorber pratiquement à l’équilibre et de manière anticipée les mesures qui seront rendues obligatoires en 2021 et souhaitent donc leur mise en application dès 2020.

La majorité de la commission soutiendra donc la proposition d’amendement qui demande un retour au montant correspondant au premier projet de budget du 25 octobre, soit 80 frs pour les enfants et 180 francs pour les jeunes adultes.

J’en profite pour annoncer que le groupe socialiste naturellement soucieux lui aussi de limiter au maximum l’impact des coûts des primes maladie sur les budgets des familles soutiendra cette proposition de la majorité de la commission.